

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DEL'EQUIPEMENT DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
DIRECTION DE LA MARINE MARCHANDE

AVIS

D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°2
POUR L'EXPLOITATION DE LIGNES MARITIMES
DE TRANSPORT DE PASSAGERS AVEC OU SANS VEHICLUES ACCOMPAGNES ET DE TRANSPORT
MIXTE

1. CONTEXTE

Le transport maritime des passagers revêt une grande importance sur les plans économique et social, puisqu'il intéresse principalement les marocains résidant à l'étranger (MRE) et le trafic du transport international routier (TIR).

En termes de chiffres, le trafic maritime des passagers, dans les deux sens, avoisine annuellement les 4 millions de passagers et 967 milles voitures. Ce trafic est dominé par le trafic dans le Déroit qui représente plus de 70% du trafic global. Le marché des services de transport maritime est caractérisé par la complémentarité entre le trafic de passagers et le trafic des camions TIR.

Il existe également des services reliant le Maroc à la France et à l'Italie. Il s'agit d'un transport maritime à moyen distance avec des car-ferries de nuit qui est aussi centré aussi bien sur le transport de passagers et véhicules que sur le transport de remorques (RoRo). C'est un trafic qui est appelé à se développer davantage pour répondre aux demandes croissantes des Marocains Résidents à l'Etranger et des chargeurs.

L'organisation du transport maritime international de passagers et véhicules avec les pays européens situés sur la rive nord de la Méditerranée est régie par des accords bilatéraux. Ces accords prévoient une répartition égalitaire et équilibrée dans le trafic maritime bilatéral.

A cette fin, Le Ministère de l'Equipelement du Transport et de la Logistique a décidé de mettre en concurrence les opérateurs nationaux à travers une consultation pour la délivrance des autorisations d'exploitation des droits de trafic qui revienne de jure au Maroc, et ce afin de susciter l'esprit de compétitivité et garantir la performance et la pérennité des services sur le Maroc.

2. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt n°2

Le Lundi 23 Juin 2014 à 10 heures Maroc, il sera procédé dans les bureaux de la Direction de la Marine Marchande, sise à Boulevard Houphouët Boigny à Casablanca, à l'ouverture des plis concernant l'appel à manifestation d'intérêt n°2 pour l'exploitation des services de transports maritimes des personnes et véhicules et de transport mixte, sur les lignes suivantes :

Lignes	Ports marocains	Ports destination	Nombre de services requis
1	Tanger Med	Algésiras	2 services
2	Tanger Med	Sète ou Marseille	≥ 1
3	Tanger Med	Barcelone/ Gênes	≥ 1
4	Nador	Almeria	≥ 2
5	Nador	Sète	≥ 1
6	Nador	Barcelone	≥ 1
7	Nador	Motril ou Malaga	≥ 1
8	Al Hoceima	Motril ou Malaga	≥ 1
9	Agadir	Iles Canaries	≥ 1
10	Lâayoune	Iles Canaries	≥ 1
11	Tarfaya	Iles Canaries	≥ 1

Un candidat peut :

1. Soumissionner à plusieurs lignes ;
2. Proposer dans son offre, pour l'exploitation d'une ligne, d'inclure d'autres ports non spécifiés dans le tableau ci-dessus.
3. Proposer d'autres lignes non spécifiées dans le tableau ci-dessus, à condition que son offre porte également sur l'une des lignes objet de cet Appel à Manifestation d'intérêt.

3. Dossier de l'Appel à manifestation d'intérêt n°2

Le dossier de cet Appel à manifestation d'Intérêt n°2 peut être retiré, soit Directement auprès du Service des Affaires Administratives, à la Direction de la Marine Marchande (DMM), soit par téléchargement à l'adresse suivante : www.mtpnet.gov.ma .et est constitué des documents suivants :

- Le Règlement de consultation
- Le Cahier des Charges

4. Délai de dépôt des demandes de candidature

Les dossiers de candidature doivent être établis conformément au règlement de consultation et déposés, à la (DMM) *avant le Lundi 23 Juin 2014 à 10 heures* (heure Maroc), date et heure de l'ouverture des plis.